



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

INSP

Institut national
du service public

M. Jean CASTEX,
Premier ministre,
a inauguré le 28 janvier 2022
l'Institut national du service public,
en présence de
Mme Amélie DE MONTCHALIN,
ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques



Dossier de presse

Inauguration de l'Institut national du service public (INSP)

**Inauguration de l’Institut national du service public (INSP)
et présentation des objectifs stratégiques de
l’établissement**

par M. Jean Castex, Premier ministre,

en présence de Mme Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques,

le 28 janvier 2022, à l’INSP, à Strasbourg.

Sommaire

Édito de M. Jean Castex, Premier ministre	p. 5
Édito de Mme Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques	p. 7
Les objectifs de la réforme de l'encadrement supérieur de l'État dans laquelle s'inscrit la création de l'INSP	p. 9
Les objectifs stratégiques de l'INSP	p. 12
La direction et la gouvernance de l'INSP	p. 17
→ Maryvonne Le Brignonen, directrice	p. 17
→ La gouvernance de l'établissement	p. 18
Contacts presse	p. 22



« Nous devons aujourd’hui changer radicalement la manière dont on recrute, dont on forme, dont on sélectionne, dont on construit les parcours de nos hauts fonctionnaires »

Intervention d'Emmanuel Macron,
Président de la République
à l'occasion de la Convention managériale de l'État,
le 8 avril 2021.



Je suis heureux et fier d'inaugurer aujourd'hui l'Institut national du service public (INSP). J'éprouve par ailleurs un réel plaisir à revenir dans ces murs où j'ai eu la chance d'enseigner.

La création de l'INSP marque une étape très importante de la réforme de l'encadrement supérieur et dirigeant de l'État que le Président de la République a annoncée en avril 2021. Avec des moyens renforcés et une direction renouvelée, l'INSP poursuivra cinq missions.

Assurer tout d'abord une diversification du recrutement des cadres supérieurs de l'État à partir d'une évolution des épreuves qui laisseront une place plus grande à la motivation et la personnalité des candidats, sans renoncer à l'exigence d'excellence et de mérite qui a toujours caractérisé le recrutement des cadres supérieurs de l'État. Les concours « Talents » et « Docteurs » seront ainsi renforcés.

Offrir également aux élèves une maquette pédagogique rénovée qui les préparera mieux aux fonctions qu'ils sont appelés à exercer, et fera davantage place aux expériences pratiques et de terrain.

Devenir aussi le creuset de la formation de l'ensemble de la fonction publique. Outre le déploiement de modules communs à 15 écoles de service public, l'INSP assurera le pilotage du catalogue de la formation continue des cadres de l'État et favorisera le partage d'expériences avec les deux autres fonctions publiques.

Renforcer les liens avec le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, grâce aux partenariats qui seront conclus avec des institutions de premier plan, l'accueil d'un corps professoral permanent d'enseignants chercheurs et la conduite d'activités de recherche à même d'éclairer l'action de nos futurs cadres.

Enfin, l'INSP contribuera au rayonnement de la France en Europe et à l'international en valorisant et diffusant ses activités de recherche, ses formations et l'accueil des étudiants étrangers.

Le Gouvernement a choisi de confier la direction de ce nouvel établissement à Mme Maryvonne Le Brignonen dont le parcours diversifié et le dynamisme incarnent les attentes que nous avons placées dans l'INSP.

Je souhaite, à tous les élèves des promotions actuelles et de celles qui leur succèderont, une excellente scolarité.

Jean Castex



L'inauguration de l'Institut national du service public (INSP) incarne la volonté politique sans faille du Président de la République et du Gouvernement de transformer profondément notre État, notre fonction publique, en rénovant profondément le système de recrutement, de formation et de carrières de ses cadres supérieurs et dirigeants. On ne peut transformer l'État, l'adapter aux enjeux de notre temps, aux nouvelles crises et bouleversements qu'il traverse, et à la diversité de notre pays, sans faire évoluer radicalement les formations et les carrières de ceux qui ont décidé de le servir.

Cette réforme n'est ni de la cosmétique, ni de l'intendance, c'est l'élément majeur de la transformation de notre action publique. C'est pourquoi je souhaite répondre à certaines idées reçues que l'on entend depuis plusieurs mois : non, l'INSP ne se réduit pas un changement de logo ou à un coup de peinture sur l'ancien système. C'est une refondation profonde de la formation initiale et continue des cadres supérieurs et dirigeants de l'État, de leurs parcours, de leurs compétences, de leur capacité à affronter les crises, à prendre des risques. Elle renforce la résilience de l'État, comme l'attendent nos concitoyens. Elle va dans le sens de l'histoire de notre pays.

L'INSP va offrir à une nouvelle génération une formation d'excellence reconnue sur le plan européen et international, davantage en prise avec les enjeux du XXI^e siècle et les réalités de la société française. La scolarité dispensée à l'INSP sera ainsi redéfinie sur des bases rénovées. Les modalités permettant l'évolution d'un modèle d'épreuves formelles et techniques classantes vers une formation d'ouverture, de réflexion et d'action seront fixées dans les prochains mois notamment s'agissant des concours d'entrée, de la scolarité et de la procédure de sortie.

Dès cette année, nous avons souhaité que cette formation initiale inclue une évolution majeure : un tronc commun à 15 écoles de service public formant ensemble les cadres supérieurs des trois versants de la fonction publique et de la magistrature, afin d'actualiser le logiciel de notre action publique : créer des repères et un patrimoine commun en matière de transition écologique et numérique, de laïcité, de rapport à la science et aux inégalités sociales. Ces cinq thèmes seront à l'avenir enrichis de

nouveaux enseignements, notamment en termes de souveraineté et de conduite de projets.

L'INSP jouera aussi un rôle de pivot dans la formation continue des cadres supérieurs et dirigeants de l'État qui pourront ainsi se former tout au long de leur vie. Il constituera, une étape incontournable de leur carrière pour renforcer et approfondir leurs compétences, croiser les expériences, remettre en question les idées reçues et apprendre sans cesse du terrain en particulier pour les postes de cadres dirigeants.

L'INSP, école d'application d'excellence, sera enfin plus ouverte au monde académique et de la recherche, en France comme à l'international, et dotée d'un corps professoral à part entière. Pour la première fois, elle promouvra et financera des activités de recherche dans les domaines de l'action publique et nouera des partenariats avec des universités de dimension internationale.

Le cadre est fixé, et la transformation irréversible. C'est désormais un important travail de fond qui s'ouvre pour poursuivre la modernisation de la haute fonction publique, sous la direction de Maryvonne Le Brignonen, directrice de l'INSP, et d'Emilie Piette, directrice de la Délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (Diese). Elles ont mené avec succès des projets de transformation majeurs au service des Français. Avec une gouvernance remaniée, plus ouverte et plus diverse, élargie au monde académique et de la recherche, avec des moyens humains et financiers renforcés, elles ont toute ma confiance pour mettre en œuvre cette réforme dans ses déclinaisons les plus concrètes.

Place donc à l'action au service de nos concitoyens !

Amélie de Montchalin

Les objectifs de la réforme de l'encadrement supérieur de l'État dans laquelle s'inscrit la création de l'INSP

Cette réforme, annoncée par le Président de la République le 8 avril 2021, vise à transformer la haute fonction publique afin de renforcer sa représentativité sociale et territoriale, le service des missions prioritaires de l'État et la motivation de ses cadres supérieurs et dirigeants. Elle leur permettra d'être davantage acteurs de leur carrière, sur la base de leurs aspirations et de leurs compétences, et ainsi de mieux répondre aux besoins des employeurs publics tout en bénéficiant d'un accompagnement renforcé.

La création de l'INSP est l'un des piliers de la réforme de la haute fonction publique pour offrir aux cadres supérieurs de l'État tout au long de leur carrière une formation d'excellence reconnue sur le plan international, davantage en prise avec les enjeux du XXI^e siècle et les réalités de la société française. Elle s'inscrit dans l'action menée par la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, sous l'autorité du Premier ministre, afin de renforcer l'attractivité du service public et y attirer les talents de demain.

Le Gouvernement a souhaité mettre dès cette année des moyens humains et financiers à la hauteur de cette ambition. La loi de finances pour 2022 alloue une dotation de 20 ETPT supplémentaires à l'INSP et des crédits nouveaux à hauteur de 5,75 millions d'euros. Une convention d'objectifs et de moyens reflétant les priorités stratégiques de l'Institut devra être finalisée d'ici la fin du premier semestre 2022.

La réforme de l'encadrement supérieur de l'État s'articule autour de trois principaux axes :

→ **Diversifier le recrutement des cadres supérieurs pour une fonction publique plus ouverte**

- Poursuite et accélération de la dynamique créée par le programme « Talents du Service Public », lancé par le Président de la République en février 2021. Depuis la rentrée, 74 classes Talents du service public, présentes sur tout le territoire, accueillent 1 200 étudiants boursiers issus notamment de l'université pour les

préparer dans de bonnes conditions aux concours de la fonction publique et pourront, dès la rentrée prochaine, en accueillir jusqu'à 2 000 dans le cadre d'un nouvel appel à manifestation d'intérêt. Les premières sessions des concours Talents, institués par l'ordonnance du 3 mars 2021 favorisant l'égalité des chances pour l'accès à certaines écoles de service public, se sont tenues en 2021 pour accéder à l'Institut national du service public ainsi qu'à quatre autres écoles de service public ;

- Ouverture plus large des emplois de direction de la fonction publique dans une logique de transparence et de compétences grâce à l'action de la délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (Diese) ;

→ Repenser la formation initiale et continue des hauts fonctionnaires

- **Rénovation de la formation initiale en privilégiant les enseignements professionnels, la formation aux enjeux du XXI^e siècle, en lien étroit avec les territoires, le monde de l'université et de la recherche, et dans une approche plus adaptée aux parcours et compétences initiaux de chacun ;**
- **Mise en place d'un tronc commun aujourd'hui prévu pour 15 écoles de service public¹, qui sera destiné à construire une culture partagée aux enjeux de notre pays axés, dans un premier temps, autour de 5 thématiques clés et transversales² ;**
- **Lancement d'une nouvelle offre intégrée de formation continue pilotée par l'INSP en mutualisant les dispositifs existants et en concevant de nouveaux programmes innovants pour accéder les fonctions de direction ;**

¹ AgroParisTech, École des hautes études en santé publique (EHESP), École nationale d'administration pénitentiaire (Enap), École nationale de la magistrature (ENM), École nationale des ponts et chaussées (ENPC), École nationale des services vétérinaires (ENSV), École nationale de la sécurité et de l'administration de la mer (Ensam), École nationale de la statistique et de l'administration économique (Ensae), École nationale supérieure de police (ENSP), École nationale supérieure de sécurité sociale (EN3S), École nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA), École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN), Institut national des études territoriales (Inet), Institut national du service public (INSP), Mines ParisTech, École nationale de la sécurité et de l'administration de la mer (Ensam) - tout récemment.

² Valeurs de la République et principes du service public, Transition écologique, Transition numérique, Inégalités et pauvreté, Rapport à la science.

→ **Dynamiser les carrières des hauts fonctionnaires en favorisant la diversité des parcours et de la mobilité**

- **Création du corps interministériel des administrateurs de l'État** à compter du 1^{er} janvier 2022, qui s'accompagne de la mise en extinction de 16 corps existants. Ce corps sera plus attractif, plus ouvert à la promotion interne et favorisera le développement de compétences et des parcours plus diversifiés ;
- **Refonte des parcours de carrière des cadres supérieurs**, avec la mise en place d'une véritable gestion des ressources humaines, plus stratégique et davantage individualisée. Elle sera pilotée par la délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (Diese). La Diese, créée au 1^{er} janvier 2022, offrira, en lien avec l'ensemble des ministères, de meilleures conditions d'accompagnement des cadres supérieurs dans une logique d'évaluation et de mobilité.

Les objectifs stratégiques de l'INSP

La feuille de route de l'Institut national du service public pour les prochains mois a officiellement été remise à Mme Maryvonne Le Brignonen, directrice, par le Premier ministre, M. Jean Castex, le vendredi 28 janvier 2022 au cours de la cérémonie d'inauguration de l'INSP, en présence de la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Mme Amélie de Montchalin.

Elle se compose de cinq axes :

Axe 1 | Recruter au sein de l'INSP des profils socialement, géographiquement et académiquement plus divers

Action 1 | Repenser les voies d'accès à l'INSP

Un bilan des voies traditionnelles (concours externe, interne et troisième concours) et des dispositifs expérimentaux (concours « Docteurs » et « Talents ») d'accès à l'Institut sera conduit. Sur cette base, une redéfinition de l'architecture globale des concours et des conditions propres à chacun d'entre eux sera menée afin d'assurer un recrutement répondant aux objectifs d'excellence et de promotion de la diversité.

Échéances : fin février 2022 pour l'évaluation globale des cinq voies d'accès, 2024 pour les dispositifs expérimentaux récents en vue d'une refonte des voies d'accès.

Action 2 | Revoir en profondeur les épreuves écrites et orales des concours d'entrée

Seront étudiées pour les épreuves écrites : une structuration autour de mineures/majeures, la mise en place d'épreuves à option et l'introduction d'un thème annuel ou d'un référentiel d'œuvres pour l'épreuve de culture générale, qui sera maintenue. Pour les oraux, un recentrage sur l'examen des capacités et du potentiel des candidats au-delà du contrôle des connaissances. L'opportunité de remplacer l'épreuve orale d'anglais par une certification reconnue au niveau international sera également étudiée.

Échéance : mars 2022 (pour une mise en œuvre en 2023 ou 2024)

Action 3 | Engager des travaux préparatoires à l'organisation par l'INSP du recrutement des diplomates du cadre d'Orient

Le concours d'Orient va désormais donner accès au corps des administrateurs de l'État. Dans cette perspective, les travaux pour son organisation par l'INSP et l'intégration des lauréats à la scolarité de l'INSP seront menés, en coordination avec le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Échéance : courant 2022

Axe 2 | Revoir en profondeur la formation initiale et approfondir le tronc commun aux écoles de service public

Action 4 | Assurer le pilotage et la coordination du tronc commun aux écoles du service public

Après la mise en place du tronc commun pour la promotion 2022-2023, des préconisations relatives au périmètre (inclusion de nouvelles écoles ou de nouveaux corps) et au contenu (introduction de nouvelles thématiques, en matière par exemple de souveraineté et de conduite de projets) du tronc commun seront formulées.

Échéance : 1^{er} semestre 2022 (pour application dès 2023)

Action 5 | Rénover la scolarité pour une plus grande professionnalisation, individualisation des parcours et spécialisation

La formation initiale devra offrir des enseignements professionnalisants, intercalés avec des périodes de stages de terrain en France et à l'étranger, afin de faciliter la prise de poste. L'individualisation et l'accompagnement des parcours permettront de suivre la progression des élèves en lien avec leur projet de carrière. Enfin, des modules de spécialisation, incluant la possibilité de suivre un parcours doctoral, seront introduits.

Échéance : 3^{ème} semestre 2022

Action 6 | Proposer des alternatives au classement de sortie

Une nouvelle procédure de sortie sera proposée afin d'offrir une bonne adéquation entre les compétences recherchées par les employeurs et les profils des candidats, et s'assurer de l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice de hautes responsabilités, en se prémunissant de tout risque de cooptation ou de discrimination.

Échéance : fin février 2022 (pour une mise en œuvre en 2023 ou 2024)

Axe 3 | Refonder l'offre de formation continue de la haute fonction publique en donnant un rôle pivot à l'INSP

Action 7 | Faire de l'INSP la tête de réseau de la formation continue des cadres supérieurs et dirigeants de l'État

Une refonte des parcours de carrière des cadres supérieurs impose de mettre en place une véritable gestion des ressources humaines, plus stratégique et davantage individualisée, qui sera pilotée par la délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (Diese). La Diese, créée le 1^{er} janvier 2022, doit permettre d'offrir, en lien avec l'ensemble des ministères, de meilleures conditions d'accompagnement des cadres supérieurs et dirigeants dans une logique d'évaluation et de mobilité. Un plan d'actions ainsi qu'un modèle économique seront proposés par l'INSP à la Diese. Il fédérera notamment l'ensemble des offres des opérateurs de formation continue publics.

Échéance : 1^{er} semestre 2022

Action 8 | Faire monter en puissance le cycle des hautes études du service public (CHESP), désormais organisé par l'INSP

Renforcer le dimensionnement et le contenu de ce programme de formation de très haut niveau, piloté par la Diese, qui s'adresse à des cadres issus des trois versants de la fonction publique, de la magistrature de l'ordre judiciaire, du secteur de la recherche et du secteur privé, destinés à devenir des cadres supérieurs et dirigeants.

Échéance : mars 2022

Action 9 | Refondre l'offre de formation continue destinée aux cadres supérieurs et dirigeants de l'État en lien avec la politique stratégique interministérielle

Les formations proposées permettront aux cadres supérieurs à fort potentiel d'être accompagnés vers des emplois de direction de l'État et à tous les autres cadres supérieurs de renforcer leurs perspectives de carrière et de mobilité. Le catalogue de formation articulera des programmes de montée en compétences structurés sur le temps long, des modules courts de sensibilisation ainsi qu'une offre de formation à distance.

Échéance : 1^{er} semestre 2022

Action 10 | Centraliser sur une plateforme unique l'ensemble des offres de formation pour les cadres dirigeants

Créer une plateforme unique regroupant l'ensemble des offres de formations destinées aux cadres supérieurs de l'État en s'appuyant sur la plateforme Mentor.

Échéance : 1^{er} semestre 2022

Axe 4 | Renforcer les liens de l'INSP avec le monde académique et la recherche

Action 11 | Constituer un corps enseignant composé de binômes enseignants-chercheurs / praticiens de l'action publique et lancer des projets de recherche dans le domaine de l'action publique

Les enseignants-chercheurs pourront intervenir dans le cadre de la formation initiale, de la formation continue ou encore de la formation diplômante. Ils mèneront en parallèle des projets de recherche sur lesquels la conduite de l'action publique pourra s'appuyer. Les résultats seront diffusés et valorisés au service des administrations et des politiques publiques. Des conférences de premier plan seront également organisées et ouvertes au grand public pour mieux faire connaître le fonctionnement de l'État.

Échéance : 1^{er} semestre 2022 pour des propositions opérationnelles

Action 12 | Intégrer l'apport des sciences dans l'offre de formation initiale et continue et offrir un parcours doctoral aux élèves volontaires

Des modules sur l'apport des sciences fondamentales, comportementales et de la recherche sur l'action publique seront conçus et proposés, tant en formation initiale que continue. Un parcours doctoral sera par ailleurs ouvert aux élèves de formation initiale, sur la base du volontariat, en lien avec les administrations intéressées.

Échéance : 1^{er} semestre 2022 pour des propositions opérationnelles

Action 13 | Nouer des partenariats universitaires et intégrer des réseaux académiques internationaux

Des partenariats seront mis en place avec une ou plusieurs universités afin de lancer une activité de recherche ambitieuse. Des relations académiques privilégiées seront par ailleurs nouées avec des établissements de renommée internationale en matière de gouvernance publique, comme la Harvard Kennedy School, la Blavatnik School of

Government, la Hertie School de Berlin ou le Collège de Bruges. Enfin, l'opportunité de l'intégration de l'INSP dans un réseau universitaire sera examinée.

Échéance : 1^{er} semestre 2022 pour des propositions opérationnelles

Axe 5 | Accroître le rayonnement international de l'Institut

Action 14 | Mobiliser le réseau des anciens élèves internationaux

L'animation de cette communauté sera renforcée, notamment en organisant avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères des évènements locaux à destination des anciens élèves internationaux afin de contribuer au rayonnement de la France et constituer un relai de ses valeurs et de son modèle. Un événement réunissant les anciens élèves de l'ENA dans le contexte d'installation de l'INSP et de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne sera organisé dans ce cadre.

Échéance : 1^{er} semestre 2022

Action 15 | Établir le bilan de l'action existante en matière de coopération et dessiner de nouvelles perspectives alignées avec les priorités diplomatiques de la France

L'évaluation des actions de coopération passées et actuelles donnera lieu à la définition de nouvelles priorités, tant en termes de zones géographiques que de thématiques d'intervention.

Échéance : 2022

Action 16 | Développer et faire évoluer les cycles internationaux et l'offre de formation à l'international

Les objectifs et les contenus pédagogiques des cycles internationaux seront revus à la lumière de la scolarité réformée de formation initiale et du nouveau catalogue de formation continue. De nouvelles formations, courtes et longues, sur catalogue, pourront être proposées aux cadres internationaux de haut niveau.

Un programme de sensibilisation et de découverte de l'organisation politique et administrative française et de ses principes à destination des cadres étrangers de haut niveau sera lancé.

Échéance : 2022 pour des propositions opérationnelles

La direction et la gouvernance de l'INSP

Maryvonne Le Brignonen, directrice de l'établissement



En conseil des ministres du 1^{er} décembre 2021, Maryvonne Le Brignonen a été nommée à compter du 6 décembre directrice de l'ENA et préfiguratrice de l'Institut national du service public (INSP), dont elle est devenue la directrice à sa création le 1^{er} janvier 2022, pour une durée de quatre ans, renouvelable une fois.

Maryvonne Le Brignonen, née en 1975, dispose d'un double profil secteur privé / secteur public.

Diplômée de l'École supérieure de commerce de Toulouse et après une **expérience de neuf ans en audit et commissariat aux comptes**, Maryvonne Le Brignonen a intégré **en 2008 l'École nationale d'administration (ENA) par la voie du 3^e concours**, réservé aux candidats du secteur privé. Elle rejoint à sa sortie **en 2010 l'inspection générale des finances**, où elle assure pendant 4 ans des missions de conseil au Gouvernement.

Elle intègre en 2014 la Direction générale des finances publiques (DGFiP) comme **chef du bureau de la fiscalité des particuliers** puis se voit confier en 2015 **la direction du projet de prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu**, poste qu'elle occupe jusqu'en juin 2019. Dans le cadre de ce projet de transformation profonde de l'action publique, elle a piloté les travaux de la DGFiP dans les domaines législatifs, informatiques et en matière de conduite du changement auprès des 40 000 agents concernés. Elle a également accompagné l'ensemble des parties prenantes dans la mise en place de la réforme du prélèvement à la source, notamment les employeurs privés et publics, les éditeurs de logiciels et les experts comptables. Elle a assuré à cette occasion le porte-parole de la DGFiP dans les médias. En parallèle, elle est nommée **en 2016 sous-directrice de la gestion fiscale des particuliers**.

De 2019 à 2021, Maryvonne Le Brignonen dirige le service à compétence nationale **Tracfin**, cellule française de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et service de renseignement du Premier Cercle, dans le cadre d'une montée en puissance du rôle des services des ministères économiques et financiers dans la politique publique du renseignement.

La gouvernance de l'établissement

La gouvernance de l'Institut national du service public, profondément remaniée, est organisée autour d'un président du conseil d'administration, d'un directeur et de trois instances majeures : un conseil d'administration, un conseil pédagogique et un conseil scientifique.

La présence de représentants du monde académique au conseil d'administration et la création d'un conseil scientifique permettront d'ancrer l'ouverture voulue de l'INSP vers le monde de la recherche.

Les compétences détaillées des instances, leurs modalités de réunion et de délibération sont fixées par le [décret n°2021-1556 du 1^{er} décembre 2021](#).

Président du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration est nommé par décret, pour une période de quatre ans renouvelable une fois. Sa nomination est prévue au premier trimestre 2022.

Conseil d'administration

Outre son président et les trois parlementaires mentionnés à l'article 5 de l'ordonnance du 2 juin 2021, le conseil d'administration comprend dix-neuf membres :

Trois représentants de l'État :

- le secrétaire général du Gouvernement ou son représentant ;
- le directeur général de l'administration et de la fonction publique ou son représentant ;
- le délégué interministériel à l'encadrement supérieur de l'Etat ou son représentant.

Neuf personnalités qualifiées :

- 4 personnes exerçant dans l'administration des fonctions auxquelles prépare l'Institut, proposées par le ministre chargé de la fonction publique ;
- un directeur d'une autre école de service public et un directeur d'un organisme public de formation continue, proposés par le ministre chargé de la fonction publique ;
- 3 personnes choisies, sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur, en raison de leurs compétences académiques et de leur expertise scientifique, dont l'une au moins est de nationalité étrangère.

Mais également :

- 3 délégués des élèves, à raison d'un délégué élu par chacune des deux promotions en cours de scolarité et d'un délégué élu par les élèves étrangers en cours de scolarité ; chacun a un suppléant désigné dans les mêmes conditions ;
- 2 membres nommés sur proposition des fédérations syndicales de fonctionnaires représentées au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État ; ces membres ont chacun un suppléant désigné dans les mêmes conditions ; les suppléants peuvent ne pas appartenir aux mêmes fédérations que les titulaires ;
- 2 représentants élus du personnel en fonction à l'Institut ; ces représentants ont chacun un suppléant élu dans les mêmes conditions.

Assistant aux séances du conseil d'administration, avec voix consultative :

- le directeur de l'Institut et les membres de la direction concernés par l'ordre du jour ;
- l'autorité chargée du contrôle budgétaire ;
- l'agent comptable ;
- un ancien élève de l'Institut ou de l'École nationale d'administration désigné pour une durée de quatre ans par le ministre chargé de la fonction publique sur proposition de l'association des anciens élèves ;
- toute personne dont la présence est jugée utile par le président.

Conseil scientifique

Un conseil scientifique est placé auprès du directeur de l'Institut. Il est composé :

- de six enseignants-chercheurs reconnus pour leurs travaux en matière d'action publique et d'évaluation des politiques publiques, l'un d'entre eux au moins étant de nationalité étrangère ;
- d'un représentant de chacun des établissements d'enseignement supérieur et de recherche avec lesquels l'Institut a signé une convention en application de l'article 5 du présent décret, à raison d'un représentant par établissement, dans la limite de six ;
- du président du conseil pédagogique.

Le conseil scientifique est compétent pour formuler des avis et des propositions, à la demande du directeur de l'Institut, sur toutes questions relatives :

- à l'organisation de formations diplômantes ou certifiantes dans les domaines de l'action publique ;
- aux conventions ;
- aux orientations et à l'organisation de la recherche, y compris en matière de formation doctorale ;
- à la valorisation des résultats de la recherche ;
- à l'articulation entre recherche, formation et conduite de l'action publique.

Conseil pédagogique

Un conseil pédagogique est placé auprès du directeur de l'Institut. Il est composé :

- du directeur général de l'administration et de la fonction publique ou son représentant ;
- du délégué interministériel à l'encadrement supérieur de l'État ou son représentant ;
- de cinq représentants des administrations auxquelles prépare l'Institut ;
- d'un directeur de classes préparatoires aux concours organisés par l'Institut ;
- d'un représentant des organismes de formation continue ;
- de deux représentants des écoles de service public ;

- d'une personne nommée à raison de ses compétences en matière de conception de parcours de formation professionnelle ;
- de deux représentants des élèves, dont l'un est de nationalité étrangère ;
- du président du conseil scientifique.

Le conseil pédagogique est compétent pour formuler des avis et des propositions, à la demande du directeur de l'Institut, sur toutes les questions relatives :

- aux concours d'entrée à l'Institut et à leur préparation ;
- à la formation initiale ;
- à la formation professionnelle continue ;
- aux autres formations.

Contacts presse

Institut national du service public (INSP)

03 69 20 48 94

edith.berger@insp.gouv.fr

Cabinet du Premier ministre

01 42 75 50 78/79

communication@pm.gouv.fr

Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques

01 53 18 42 68

presse.mtfp@transformation.gouv.fr